



RCS : NANTES

Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00736

Numéro SIREN : 382 066 918

Nom ou dénomination : 4 G

Ce dépôt a été enregistré le 01/12/2015 sous le numéro de dépôt 13355

4G
Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros
Siège social : 3 rue de la Garouère - 44120 VERTOU
382 066 918 RCS NANTES

Déposé au Greffe
le 01 DEC. 2015
sous le N° 13355
RCS N° 916736

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 OCTOBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le trente octobre, à neuf heures,

Les associés de la société **4G**, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros, divisé en 500 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 3 rue de la Garouère 44120 VERTOU, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Claude GOUIN, propriétaire de 2 parts sociales

SARL GROUPE 4G, propriétaire de 495 parts sociales, représentée par Monsieur Nicolas GOUIN

Est représenté :

Monsieur Stanislas GOUIN, propriétaire de 3 parts sociales, représenté par Monsieur Claude GOUIN

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Claude GOUIN, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Lecture du rapport de la gérance,**
- **Décision à prendre en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- *le rapport de la gérance,*
- *le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.*

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30 juin 2015, qui a constaté que les capitaux propres étaient devenus inférieurs à la moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décide la dissolution anticipée de la Société.

Cette résolution, ne recueillant aucune voix, n'est pas adoptée.

L'Assemblée constate que, du fait du rejet de la résolution, la Société poursuivra son activité.

Il est rappelé que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

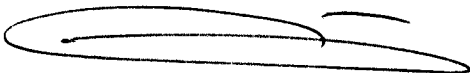
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

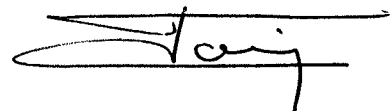
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés.

SARL GROUPE 4G

Monsieur Nicolas GOUIN



Monsieur Claude GOUIN



Monsieur Stanislas GOUIN

représenté par Monsieur Claude GOUIN

P.P.

